

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h00.

Céline JOUSSOUY procède à l'appel.

Sont présents : Jacques VOLLE, André REYNAUD, Christiane MOSNIER, Bernard VACHER, Isabelle NICOLAS, Didier PORTAL, Marie-Andrée MENINI, Patrice BAIN, Elisabeth VIALLE, Aurélie GALLIEN, Xavier MERLE, Hélène CROISSANT, Céline JOUSSOUY, Jean-Pierre SURREL, Caroline CHARRETIER, Patrick LAURENT, Thierry FORESTIER, Yolande BRUN, Colette TRAUCHESSEC Christian REYNAUD, André ROURE, François RIOUFREYT.

Ont donné procuration : François ISSARTEL à Xavier MERLE, Sandra BARTHELEMY à André ROURE, Stéphanie SAMUEL à François RIOUFREYT.

Absents : Jean-Claude GHELAS

Secrétaire de séance : Hélène CROISSANT

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2016.

Madame Céline JOUSSOUY demande à ce que la remarque concernant le stationnement du camion-poubelle soit modifiée. Le camion est stationné à proximité de l'ancienne boulangerie Mallet (rue Ernest ROGUES) et non vers la nouvelle boulangerie Mallet sur l'avenue de la Mairie. Ceci sera modifié dans le P.V.

Mis aux voix, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1^e question : Approbation du compte de gestion 2015

Monsieur Bernard VACHER donne lecture du rapport.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion présenté par le receveur municipal.

Pour l'année 2015, les résultats constatés sont identiques au compte administratif de la commune aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Monsieur Bernard VACHER invite le conseil municipal à prendre connaissance des résultats du compte de gestion joints au présent rapport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier.

2^e question : **Vote du compte administratif 2015**

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Bernard VACHER présente les résultats du compte administratif 2015 :

Résultat d'exécution

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 668 195.01 a	3 231 048,57 b
	Section investissement	905 784.28 d	364 861.11 g
Reports de l'exercice 2014	Report en section de fonctionnement (002)		451 903.63 c
	Report en section d'investissement (001)	7028.57 e	
-			
Restes à réaliser à reporter en 2016	Section Fonctionnement		
	Section Investissement	118 432.19 f	84 307.00 h
-			
Résultat cumulé	Section Fonctionnement	2 668 195.01 a	3 682 952.20 (b+c)
	Section Investissement	1 031 245.04 (d+e+f)	449 168.11 (g+h)
	TOTAL CUMULE	3 699 440.05 (a+d+e+f)	4 132 120.31 (b+c+h)

Le détail du compte administratif est également présenté en annexe du présent document.

Monsieur Xavier MERLE demande le détail des restes à réaliser en dépenses.

Monsieur Bernard VACHER lui communique cette information : 12 700 euros sur l'opération 14 (Les Grabeyres) pour l'éclairage public ; 13 395,24 euros sur l'opération 2012/17 (Voirie) pour l'éclairage public et les réseaux téléphoniques sur l'ancienne route de Ceyszac ; 28 651,66 euros sur l'opération 2012/19 (Bâtiments communaux) pour le remplacement des fenêtres de la Mairie ; 20331,43 euros sur l'opération 2012/23 (équipements sportifs) pour l'éclairage du stade du Viouzou ; 43 353,86 euros sur l'opération 2014/24 (Travaux réfection école élémentaire) pour le paiement de la deuxième tranche.

Après vérification de la concordance des comptes avec le compte de gestion, débat et retrait de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité, par 21 voix pour et 4 abstentions, approuve le compte administratif de l'année 2015 tel qu'il est présenté.

3^e question : **Affectation du résultat 2015**

Monsieur Bernard VACHER donne lecture du rapport.

Il vous est proposé de procéder à l'affectation du résultat qui vient d'être constaté dans le compte administratif.

Dans le cadre de cette opération, il convient de reprendre l'ensemble des résultats de la manière suivante :

Détermination du résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	3 231 048,57
	-
Dépenses de fonctionnement	2 668 195,01
	<hr/>
Excédent de fonctionnement	562 853,56
	+
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	451 903,63
	<hr/>
Résultat à affecter	1 014 757,19

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Recettes d'investissement	364 861,11
	-
Dépenses d'investissement	905 784,28
	<hr/>
Déficit d'investissement	- 540 923,17
Déficit d'investissement antérieur reporté	- 7 028,57
	<hr/>
Déficit d'investissement cumulé	- 547 951,74

Restes à réaliser 2015

Recettes	84 307
	-
Dépenses	118 432,19
	<hr/>
	- 34 125,19

Le besoin de financement de la section d'investissement auquel on ajoute les dépenses en restes à réaliser s'élève à $547\,951,74 + 34\,125,19 = 582\,076,93$ euros

L'affectation suivante du résultat 2015 du budget principal vous est proposée :

Article 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé	582 076,93 euros
Résultat de fonctionnement reporté (R002)	432 680,26 euros

Le résultat de 432 680,26 euros s'obtient en réalisant le calcul suivant : **1 014 757,19 euros** (excédent de la section de fonctionnement) – **582 076,93 euros** (besoin de financement de la section d'investissement).

Monsieur André ROURE demande des précisions quant aux restes à réaliser en recettes.

Monsieur Bernard VACHER répond qu'il s'agit des subventions : CG2D et DETR pour l'école élémentaire.

Monsieur André ROURE demande pourquoi il y a un retard dans le versement du CG2D.

Il est précisé que les dernières factures viennent juste d'arriver et que celles-ci sont nécessaires pour demander le versement de la subvention.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 4 abstentions, approuve l'affectation du résultat proposé.

4^e question : Vote des subventions 2016

Madame Christiane MOSNIER rappelle les critères d'attribution des subventions décidés par délibération en date du 15 avril 2015 :

- Au moins 25% des membres de l'Association habitent la commune ;
- Un Espaviot doit faire partie du bureau de l'Association ;
- Une participation à la vie de la Commune : organisation et participation à des manifestations ouvertes à la population sur la commune ;
- Maintien de l'effectif. Aussi, si une baisse conséquente de l'effectif (50% environ) était constatée, la subvention serait diminuée.
- Un malus de 5% par critère non respecté sera appliqué au montant total de la subvention.

Par ailleurs, si une association met en place des actions envers les jeunes et/ou adhère au Comité des Associations d'Espaly, la subvention se verra augmentée d'un bonus de 5% par critère appliqué.

Ces deux critères visent uniquement à compenser un éventuel malus et ne viendront pas augmenter la subvention.

Toutefois, la Commission « Enseignements-Culture -Sport-Enfance/Jeunesse » se réserve le droit ou non d'ajuster le montant de la subvention, en fonction des éléments fournis par chaque association.

La Commission s'est réunie le 5 avril dernier et a décidé de ne pas augmenter les subventions.

Madame Christiane MOSNIER énumère les subventions proposées pour chaque association conformément au tableau communiqué avec le rapport du conseil.

Pour la participation à l'emploi d'éducateur sportif, la Commune verse 2,10 euros pour que le Département verse 4,20 euros.

Le Tennis Club a fusionné avec les communes de Polignac et Chadrac. La subvention demandée a donc été divisée par trois. C'est un bel effort.

Pour Handisports, la subvention a été retirée car le club est communautaire et n'a plus son siège sur la commune. Le gymnase leur est prêté deux fois par an.

La commune a également reçu une demande de subvention de la part de l'Association des familles des traumatisés crâniens. Après étude, il est proposé au conseil municipal de ne pas leur attribuer de subvention.

Madame Colette TRAUCHESSEC demande pourquoi le club d'Arts Martiaux perçoit 1000 euros de subvention.

Madame Christiane MOSNIER répond que l'association ne fait rien pour les petits sur Espaly. Une rencontre est programmée. Cela permettra de ne pas les pénaliser sans leur expliquer pourquoi. Puis ils participent à plusieurs événements sur la commune : Grand Trail, Marché de Noël, Téléthon et ils adhèrent au C.A.E.

Monsieur Xavier MERLE ajoute qu'ils ont deux malus mais ils participent à la vie de la commune donc 5% de la subvention leur a été retirée.

Monsieur Patrick LAURENT précise que la commune de Chadrac leur donne moitié moins.

Madame Christiane MOSNIER explique que pour le Comité de Jumelage, l'année a été délicate. Il s'agit d'un montant par habitant. Chadrac doit aussi voter la subvention. La Commune s'alignera en fonction.

Pour le CNAS, la subvention est versée directement à l'organisme. La cotisation pour 2016 s'élève à 8 509,27 euros. Cela correspond à 197.89 euros/agent pour 43 agents au total.

Pour la MJC, le calcul effectué chaque année a permis d'établir que la subvention pouvait atteindre 111 500 euros, auxquels il convient d'ajouter 5 600 euros pour les petits boulots d'été.

Pour l'école privée, Madame MOSNIER rappelle qu'il s'agit d'une subvention par élève, calculée en fonction du coût d'un élève de l'école publique. Ceyszac verse à la Mairie, pour les enfants de la commune qui vont à l'école privée. Cette somme est reversée à l'école.

Monsieur Xavier MERLE ajoute que Ceyszac verse aussi de l'argent pour les enfants qui vont à l'école publique d'Espaly.

Monsieur Jacques VOLLE précise que la commune de Saint-Vidal verse directement à l'OGEC.

Monsieur André ROURE ajoute que la manière dont procède Ceyszac est un peu problématique.

Monsieur Jacques VOLLE lui répond que le maire de Ceyszac ne veut pas verser directement à l'OGEC.

Monsieur André ROURE rétorque que cela pourrait faire l'objet d'une remarque de la Cour régionale des comptes en cas de contrôle et que cela met la commune dans l'illégalité par rapport aux règles de la comptabilité publique.

Madame Christiane MOSNIER répond que la Trésorerie est au courant de cette manière de procéder.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions pour l'année 2016 telles qu'elles sont présentées dans le tableau.

5^e question : Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur Bernard VACHER présente le rapport.

Il convient, avant le vote du budget primitif 2016, de fixer les taux des taxes locales permettant de déterminer les recettes prévisionnelles pour l'exercice 2016.

Les taux proposés sont les mêmes qu'en 2015 :

- Taxe d'habitation : 10,30%
- Taxe Foncière (bâti) : 19,84%
- Taxe Foncière (non bâti) : 97,38%

Décisions en matière de taux de contributions directes :

	Base 2015	Taux votés 2015	Produit 2015	Bases prévisionnelles 2016	Taux 2016 proposés	% augmentation du taux	Produit 2016 attendu
Taxe d'habitation	5 926 000	10,30	610 378	6 174 000	10,30	0	635 922
Taxe sur le foncier bâti	4 478 000	19,84	888 435	4 580 000	19,84	0	908 672
Taxe sur le foncier non bâti	32 600	97,38	31 746	33 500	97,38	0	32 622
TOTAL			1 530 559				1 577 216

Compte de l'évolution des bases, le produit attendu est de 1 577 216 euros, soit :

- 635 922 euros pour la taxe d'habitation
- 908 672 euros pour la taxe foncière (bâti)
- 32 622 euros pour la taxe foncière (non bâti)

Cependant, pour la taxe d'habitation, les dégrèvements en cours modifient les données de référence 2015 utilisées pour le calcul des bases exonérées et des bases d'imposition prévisionnelles. Il en résulte que les bases qui seront exonérées en 2016 au titre des personnes à revenu modeste n'ont pas pu être déterminées avec la précision habituelle.

Les bases de taxe d'habitation notifiées aux collectivités sont donc surestimées dans une plus ou moins grande mesure, en fonction des dégrèvements effectués sur le territoire de la commune. À titre indicatif, au plan national, cette surestimation représente environ 2 % du produit de taxe d'habitation.

En conséquence, la recette prévisionnelle affichée au budget primitif a été minorée de 2% à titre prudentiel soit un total de 1 564 500 euros sur le compte 73111 (Contributions directes – Taxes foncières et d'habitation).

Après en avoir débattu et compte tenu de besoin de recettes pour l'équilibre du budget primitif 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux de taxes ci-dessus.

6^e question : Vote du budget primitif 2016

Monsieur Bernard VACHER donne lecture du rapport et invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des dépenses et des recettes détaillées du Budget Primitif de l'année 2016 qui se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 449 097,53	1 648 555,07
Recettes	3 449 097,53	1 648 555,07

Le budget primitif 2016 est également annexé au rapport du Conseil Municipal.

Monsieur François RIOUFREYT demande pourquoi la somme de 240 000 euros a été laissée au compte 6574 alors que les subventions votées et payées sur ce compte s'élèvent à un peu moins de 210 000 euros.

Monsieur André REYNAUD répond qu'il y a un peu de marge au compte 65 et il faut également prendre en compte les subventions versées dans le cadre de l'OPAH qui sont votées au cours de l'année.

Monsieur François RIOUFREYT demande pourquoi la somme de 320 000 euros a été décidée pour le compte 7388 alors qu'en commission, la somme de 330 000 avait été affichée.

Monsieur Bernard VACHER répond que cette somme a été revue à la baisse car il vaut mieux être prudent en matière de recettes.

Monsieur François RIOUFREYT demande ce qu'il en est du remboursement de l'emprunt anticipé pour la crèche. Celui-ci avait été prévu dans les documents distribués en commission des finances.

Monsieur Jacques VOLLE répond que l'emprunt ayant été renégocié en 2002, une clause du contrat interdit le remboursement anticipé.

Monsieur André ROURE rétorque que cette renégociation n'était pas nécessaire et que rien n'a été anticipé dans le budget alors même que les élus de la majorité siégeant à la Communauté d'Agglomération ont été informés de ce transfert de compétences lors de deux séminaires. Il s'agit d'une gestion au fil de l'eau, le Conseil Municipal n'a été averti que 18 mois plus tard, seulement à quelques jours du vote de cette question en conseil communautaire.

Monsieur André REYNAUD rappelle que cela s'est passé de la même manière dans toutes les communes concernées. La prochaine compétence transférée sera vraisemblablement les centres de loisirs.

Monsieur André ROURE répond qu'aucune analyse financière n'a été effectuée et que les élus subissent ce transfert de compétences.

Madame Christiane MOSNIER répond à Monsieur ROURE qu'elle ne subit pas, qu'elle est opposée à ce transfert et que la Communauté d'Agglomération le sait. Actuellement, une négociation est en cours pour conserver le rez-de-chaussée du bâtiment Charles VII.

Monsieur André ROURE lui demande si elle était présente aux séminaires.

Madame Christiane MOSNIER lui répond qu'elle n'y a pas assisté et lui demande s'il lui arrive d'être absent.

Monsieur André ROURE lui répond que non.

Monsieur André REYNAUD ajoute que cela vient de quelques-uns qui en ont fait la demande. Tout n'est pas décidé en séminaire.

Monsieur André ROURE lui rétorque qu'un compte-rendu de ces séminaires aurait pu être fait aux membres du conseil municipal, au moins à titre d'information.

Monsieur André REYNAUD rappelle que les trois élus d'Espaly à l'Agglomération ont voté contre ce transfert.

Monsieur André ROURE aurait souhaité que le conseil municipal soit informé dès le 1^e séminaire.

Monsieur André REYNAUD répond qu'il n'y avait rien de décidé à l'époque.

Monsieur André ROURE demande que le conseil municipal soit informé de ce qui se décide à la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Jacques VOLLE rappelle que ce sont plusieurs communes qui ont demandé le transfert de la compétence à l'Agglomération.

Monsieur André ROURE ajoute qu'il a dû insister pour savoir que la compétence « Centre de Loisirs » serait transféré à la Communauté d'Agglomération.

Madame Christiane MOSNIER précise que le manque d'informations de la part de la Communauté d'Agglomération n'a pas d'incidence sur la gestion financière de la commune.

Monsieur André ROURE répond que les décisions sont prises en amont et qu'il n'y a pas d'utilité que le Conseil Municipal délibère.

Madame Christiane MOSNIER ajoute que la prise de compétences se fera. Même si les élus ont des idées, ce n'est pas pour autant qu'elles sont entendues.

Madame Yolande BRUN précise qu'elle a assisté au conseil communautaire du 22 décembre et que le débat était très cavalier.

Monsieur François RIOUFREYT demande des précisions sur la somme allouée pour la place René CASSIN.

Monsieur Jacques VOLLE répond que 60 000 euros sont prévues.

Monsieur André ROURE demande où en est le projet.

Monsieur Didier PORTAL répond qu'un avant-projet sommaire a été préparé pour la rue E. ROGUES et la place René CASSIN. Un ratio a été calculé en fonction d'opérations similaire avec une revalorisation à la hausse.

Monsieur François RIOUFREYT demande pourquoi une somme a été prévue sur l'opération 23 – Equipements Sportifs, somme qui n'était pas décrite lors de la Commission Finances.

Il est précisé que cette somme avait été mise à tort dans l'opération 17 – Voirie et qu'elle a été déplacée sur l'opération 23.

Après débat, le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 2 abstentions et 4 contre, approuve le budget primitif 2016.